

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils se sont censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N. 13. Rue Lamontagne, Basse-Ville.

PARTIE RELIGIEUSE.

NOUVELLES LEÇONS DE M. QUINET.—GALILÉE. [SUITE ET FIN.]

« C'était véritablement et nécessairement une forme nouvelle que Galilée imposait au dogme. Voyez dès lors la question qui va surgir. D'un côté est le livre des canons ecclésiastiques et des décrets du Saint-Siège; de l'autre, le livre de l'univers et des lois éternelles de la géométrie. Ces deux livres se repoussent; ils semblent se démentir l'un l'autre. Lequel cédera à l'autorité de l'autre? S'ils sont tous deux faits de la même main, lequel doit plier, s'accommoder, se prêter? Est-ce la révélation écrite dans l'Ancien et le Nouveau-Testament interprété par le concile? ou est-ce la révélation permanente qui chaque jour se manifeste dans les œuvres vivantes de la nature? L'univers tout entier, avec sa géométrie inexorable, reculera-t-il devant un mot, peut-être mal écrit, mal interprété, mais adopté par le Saint-Siège? Voilà le problème qui se pose pour la première fois nettement dans le monde: c'est le divorce de l'Eglise et de la science.

« Jusque là l'Eglise n'avait rencontré que des oppositions particulières, des sectes, des opinions tirées d'un ordre d'idées semblables aux siennes. « La voilà désormais qui entrebâille le monde en contradiction avec la loi d'airain de la création. L'Eglise, qui s'appelle universelle, va mettre à l'interdit la pensée qui régit l'univers. »

On peut, sans les pressurer, induire nettement de ces paroles la négation de toute religion révélée; l'Ecriture inspirée par l'Esprit saint, est mise au niveau du prétendu livre de la nature, ouvert à tous les yeux, et n'ayant jamais réprimé aucune passion du cœur. Tirez les conséquences de ce renversement de tout christianisme positif. Reconnaissez-vous là, oui ou non, le Strauss de la France? Et quelle pauvreté dans cette phrase à effet: *L'Eglise se va mettre à l'interdit la pensée qui régit l'univers!* Cela ne rappelle-t-il pas Rousseau écrivant au vertueux archevêque de Beaumont: *Monsieur, ni vous ni vos prédécesseurs ne croyez pas en Dieu!* Du moins, le philosophe de Genève, dans ses éloquents injures, n'alla jamais jusqu'à reprocher à l'Eglise *son divorce avec la science.*

Mais qui donc a sauvé les sciences, les lettres, et tout ce qui vous rend aujourd'hui puissant au collège de France, dans les jours cruels de la barbarie et de la décadence en Europe? Qui a conservé dans les cloîtres les chefs-d'œuvre des anciens; qui s'est partagé entre la prière et le soin de copier et recopier sans cesse les doctes parchemins, pendant les ravages qui dépeuplèrent l'empire romain, et en particulier notre ancienne Gaule? Qui a ouvert un asile aux lettres grecques banies de l'Asie et du Péloponèse par les farouches Musulmans? Qui a peuplé de milliers d'ouvrages rares et savants les bibliothèques de Rome? Nommez un Pape qui n'ait encouragé la science, les arts, les lettres et leurs nourrissons privilégiés. La ville éternelle a-t-elle jamais eu son calife Omar? *Ne sont-ce pas les caïdoux, disaient encore l'orateur brillant de Notre Dame, qui ont sauvé la science dans le pan de leur robe?* Ah! c'est assez, c'est trop d'ingratitude, dans un siècle qui se pique de généreux sentiments. Accordez-vous du moins entre vous, ouverts orateurs de l'Université, dans vos accusations contre l'Eglise! Vous lui reprochez, vous, d'avoir fait divorce avec la science et la philosophie, d'avoir la pensée de circonscrive, de dépouiller la théologie, de la séparer de la science moderne, parce qu'il n'y a qu'une science, comme il n'y a qu'une religion. Et M. Cousin, dans l'un de ses discours à la chambre des pairs, affirmait que la science et la philosophie devaient être séparées de la révélation. Vous n'êtes donc d'accord que pour maudire! N'est-ce pas méchamment que vous affectez de confondre la science naturelle avec la théologie? Montrez-nous le livre de la science naturelle, révélée, infallible? Y a-t-il, dites-vous, assez d'erreurs, de folies, de contradictions dans les rêves et les livres des philosophes anciens? Est-ce l'eau, est-ce le feu, sont-ce les atomes crochus qui ont créé et qui maintiennent le monde? Oh! la misérable thèse que celle de l'injure! elle conduit aux plus criantes absurdités.

Et après cela vous vous déclarez inventeur d'un christianisme plus vaste et plus beau que le nôtre. Les beaux prophètes, en effet, que vos philosophes de tous les temps! L'admirable concile que cette *histoire* composée par vous, et qui décide des croyances nouvelles; les sublimes pontifes que ces savants qui se maudissent de siècle en siècle, et renversent tour à tour les autels sur lesquels chacun adore son système particulier! Vous traitez l'histoire comme le dogme, et vraiment c'est à juste titre que l'on a dit de vous: *M. Quinet est un hasard qu'on jette en avant, peu importe le but, sa traversée consiste à fondre toujours devant lui.* Cela rappelle cette parole de l'auteur du *Croyant*: « Je suis, répondait-il, sur le vaisseau de l'humanité, et toujours placé à la poupe. » A la bonne heure, mais la morale, l'histoire et la théologie ne sont pas le domaine exclusif et propre de chaque imagination. Comme les fleuves, l'Océan a des rivages; M. Quinet, lui, n'en connaît pas; libre à lui de ne pas

croire à l'Eglise, mais sciemment la calomnier et la livrer outragée et défigurée à des auditeurs sans défense, à raison de leur âge et de leurs passions, n'est-ce pas le crime reproché par saint Paul aux philosophes de son temps: *Deum cum agnoscunt, etc.*? Souvenez-vous de la fin des séances de M. Lherminier.

Terminons avec le professeur du collège de France: ses dernières paroles sont celles-ci:

« L'Eglise a méconnu dans Galilée la vérité, l'esprit; elle est tombée dans le piège des sens. Depuis ce moment, pendant deux siècles, par l'inquisition et la violence, elle a persécuté le mouvement de l'esprit et de la pensée. Il fallait qu'un grand châtement vint tout à coup d'en haut l'avertir qu'elle se trompait de route. Ce châtement sacré, la Providence le lui a envoyé en déchirant contre elle la révolution française. Le ciel ne pouvait pas parler plus haut. A-t-il été entendu, compris? Comment se fait-il que l'Eglise, qui nous commande à bon droit de nous laisser instruire par chaque coup de la fortune, méconnaisse pour sa part cet enseignement divin, quand c'est elle qui est frappée? Niera-t-elle le châtement? Cela est impossible. Prenez donc garde ce que ce qui est vrai pour les autres n'est pas vrai pour elle? Elle ne le peut pas davantage. L'avertissement n'a-t-il pas été donné avec assez de force? faut-il que Dieu se répète? Elle le pense encore moins.

« Pourquoi donc rentrer aveuglément dans le même chemin, comme si rien ne s'était passé, comme si la verge de l'ange ne s'était pas fait sentir? C'est par la raison que voici: pour que le châtement profite, il faut qu'on l'accepte comme juste. Or, on ne l'accepte pas; on se vante d'être martyr quand on a été châtié; où la Providence a voulu donner une leçon d'humilité, on veut ne rien recueillir qu'une leçon d'orgueil. »

De ce résumé impie, comme de toutes les leçons de M. Quinet, deux griefs principaux ressortent contre l'Eglise. Premièrement, elle a renié la science et préféré se ranger du côté des sens; secondement, elle n'a pas su profiter de la leçon donnée par la Providence, dans le terrible châtement de la révolution française.

Mais admirez la perfide tactique de ces accusations universitaires! On sait très-bien que le crime imputé ici à l'Eglise est un outrage et un mensonge fait à toute l'histoire; que Pascal, Bossuet, Fénelon, Descartes et Malebranche étaient les enfants ou les pontifes de cette même Eglise, aussi bien que les inspirés de la science; ceux-là du moins n'auront pas vu seulement passer Dieu par derrière, mais face à face, dans le sentiment de la foi et dans les *parvis sublimes* de la science; si jamais il y eut enseignement spirituel, destructeur des sens et de la matière, n'est-ce pas celui du christianisme, de saint Augustin, de saint Thomas, de l'abbé de Meaux et du philosophe de Tours? On sait au collège de France et à la Sorbonne que nulle part le savoir ne fut mieux accueilli que dans le sein de l'Eglise et plus dégagé de passions qui le déshonorèrent partout ailleurs, et pourtant on ose affirmer que c'est le *sens païen* qui domine son enseignement divin! Comprendrait-on cette rage de mensonge, cet affronté dément donné aux faits les plus patents et les plus avérés, si le motif secret de tant de haine aveugle n'était découvert? Ce secret, nous voulons aussi le dire sans qu'il vous soit possible de le nier; toutes vos leçons le proclament.

Mais vous avez vu poindre sur son front un rayon d'espoir; l'armée de la sainte tribu va peut-être donner quelque repos à deux ou trois de ses vieux bataillons, et ceux-là iront de nouveau appliquer leur ardeur aux labeurs du savoir. Vous avez frémé, comme les sophistes alexandrins; vous répétez de votre voix la plus sonore, avec eux: *Dehors les ignobles disciples du Galilé!* Croyez-moi, jamais la haine et la peur envieuse n'ont inspiré le génie; vous n'êtes pas prophète, et vous serez vaincu, tôt ou tard. La science et l'Eglise, pour s'embrasser et se glorifier l'une l'autre, n'ont besoin que d'une chose, c'est que le sophisme, à la manière de Marc-Aurèle ou de Robespierre, ne les trahisse pas.

Ce dernier, à ce qu'il paraît, vous semble, par ordre de Dieu, avoir donné une leçon dont l'Eglise aurait dû tirer plus de fruit; le sang qui a coulé en 93 n'a pas assez épuisé, à votre sens, on le dirait, cette sève catholique qui vous importune. *Galilée seul et son historiette* vous inspirent admiration et sympathie. *N'insultez pas aux martyrs, criez-vous à l'illustre de Maistre en l'asservant au tourment.* Ah! comment vous inquiétez-vous de la mort de Maistre? Quelle apostrophe se tourne avec véhémence et plus de vérité contre vous même! Les leçons terribles de trois siècles de persécutions faites à l'Eglise, lui ont profité, croyez-en l'univers chrétien; et le dernier assaut que la fausse science impie et sanguinaire lui a fait subir, vous redit puissamment par la voix de tant de prêtres égarés, et par les larmes des survivants leurs frères, que c'est à celui qui fait lever la main du bourreau que reste la honte, et qu'à la victime, l'histoire et la Providence ont préparé la gloire et l'avenir. — (*L'Ami de la Religion.*)

CANADA. Québec, 2 août 1844.

FÊTE DE SAINTE ANNE.—C'est avec le plus vif plaisir que nous annonçons pour la consolation et la gloire des bons catholiques de ce pays, que la fête de la paroisse de Sainte-Anne, comté de Montmorency, qui se célèbre avec tant de piété annuellement à son quatrième, a été solennisée d'une manière encore plus éclatante cette année.

Il y avait un concours plus nombreux de pèlerins qu'à l'ordinaire, venus des parties les plus éloignées de cette vaste province et même des Etats-Unis....

La conduite édifiante et recueillie de la foule de peuple qui assistait à cette grande solennité, est une preuve indubitable de la grande confiance et de la foi vive et sincère des fidèles en la puissante protection de la glorieuse Sainte Anne, qui peut être appelée à juste titre la patronne des Canadiens.

MONTREAL, 30 juillet.—On se souvient encore de la belle solennité qui signala le couronnement du tableau miraculeux de Ste. Anne en 1842. Or, depuis cette époque, la paroisse de Varennes, de tout temps si dévote à sa patronne, n'a pas cessé à chaque année de redoubler de zèle et de fervor pour honorer sa protectrice. Voilà pourquoi vendredi dernier était un grand jour de fête à Varennes. Ce jour-là, nous dit-on, y avait encore tenture magnifique; tout l'intérieur de l'église était orné de divers emblèmes ou embaumé de verdoyants sapins; un dais élégant avait été suspendu à la voûte et de ce centre s'échappaient différentes bandes d'étouffes précieuses qui venaient se répandre de chaque côté de l'autel ou encadrer les hautes formes du chœur. Le luminaire était complet, et des guirlandes de fleurs diversement entrelacées apparaissaient toutes fraîches à travers ces centaines de flambeaux. En un mot, l'église avait pris tous ses beaux atours et se montrait parée comme à la plus belle de ses fêtes. Aussi le peuple était accouru en foule, et le temps magnifique qu'il faisait favorisait tous les pieux projets. Un clergé nombreux, non-seulement des cures voisines, mais encore de plusieurs paroisses éloignées, se trouvait réuni pour la circonstance: on y remarquait surtout trois des vicaires-généraux du diocèse et un membre du chapitre de Montréal. La bande de musique de la société de tempérance de cette ville s'y était aussi rendue sur l'invitation gracieuse et aux frais de M. le curé Primeaux.

L'officier l'ayant alors salué et encensé, deux prêtres le placèrent sur un élégant brancard qu'un grand nombre de paroissiens portèrent à l'envi sur leurs épaules jusqu'à l'église; cependant le chant des litanies et les airs multipliés de musique s'entremaient triomphalement aux prières des fidèles, pendant toute la marche. Arrivé à l'église, le cortège fit pose un moment pour placer l'image de sa glorieuse protectrice au plus haut d'un superbe baldaquin, au-dessous duquel avait été fixée une estrade où étaient montés les six enfants ornés comme des anges, qui, des palmes en mains, fessaient la cour à leur sainte patronne. L'officier y monta aussi pour offrir l'encens à l'objet vénéré. Puis, le clergé ayant pris place dans les stalles, on commença la messe solennelle que célébra le grand-vicaire Mansseau. Le sermon du jour fut prononcé par Messire Viau, V. G., qui exposa à son attentif auditoire les motifs qui nous pressent d'aimer Dieu et les marques auxquelles on peut sûrement reconnaître si l'on s'acquie de ce premier, comme de ce plus doux de tous les devoirs.

L'office du soir fut également solennel et pieux; une grande célébration doit se continuer. Ce que l'on remarqua encore de bien consolant pour M. le curé de Varennes, c'est que parmi cette foule compacte réunie de tous les points de cette paroisse, comme des paroisses environnantes et même de Montréal, il ne se passa rien qui pût faire soupçonner la moindre intempérance, ni donner lieu au plus léger désordre. Honneur donc aux efforts du pasteur; honneur aussi aux membres zélés de la tempérance; et gloire éternelle à notre sainte religion qui inspire et soutient d'aussi sanctifiants exercices! — (*Mélanges Religieux.*)

Partie littéraire, politique, etc.

UNE VISITE AU CREUSOT. (Suite et Fin.)

— Et si l'anecdote que vous venez de me raconter était connue?

— Oh! comme depuis vingt-deux ans, il n'y a rien eu de fâcheux dans le puits où s'est passée la chose, on n'aurait pas foi à l'anecdote; mais s'il était prouvé qu'elle est authentique, le puits serait déserté.

— Ainsi, dis-je en riant, les mineurs ont aussi peur d'un mot que du feu grisou.

— Ils en ont cent fois plus peur. Le feu grisou a tué bien du monde, il n'a jamais effrayé personne. Il existe bien peu de mines en France où il n'y ait au moins une galerie infestée du feu grisou.

— Eh! bien dans ces galeries on ne travaille plus?

— On y travaille très parfaitement. D'abord pour se préserver du feu grisou à la lampe d'Humphrey-Davy, lampe construite d'après l'observation qu'on a faite de la propriété qu'ont les toiles métalliques d'un tissu serré de diviser la flamme, de la refroidir, tellement qu'elle ne saurait communiquer le feu aux matières combustibles qui environnent le foyer. Mais cette lampe a un inconvénient, elle éclaire un peu moins que les lampes ordinaires. Il résulte de là que les mineurs ne l'emploient qu'avec la plus vive répugnance. Bien mieux: quand ils l'emploient, ils l'emploient tout ouverte. C'est assez spirituel, n'est-ce pas? Que voulez-vous? le mineur est têtue. D'ailleurs ils préfèrent de beaucoup à la Lampe-Davy un moyen dont ils sont les inventeurs. Ce moyen se nomme le *Pénitent*. Mais ne confondez pas, s'il vous plaît, le *pénitent* avec une lampe; le *pénitent* est un homme. Voici la manière de s'en servir. Quand les mineurs savent que le grisou est dans la galerie, et ils le savent presque toujours, ils tirent entre eux au sort à qui ira mettre le feu au grisou. Celui qui tombe reçoit le nom de *pénitent*; il s'enveloppe la tête dans un capuchon de cuir hermétiquement fermé et se dirige, un flambeau à la main, du côté où est le grisou. Comme on a remarqué que le grisou se tient toujours près de la voûte, le *pénitent* se met à plat ventre, tient sa lampe au dessus de sa tête et s'en va jusqu'à ce que le gaz se soit enflammé. La détonation a lieu, le *pénitent* remonte.

— En sorte que votre *pénitent* est une espèce de bouc émissaire.

— Je ne comprends pas très bien ce que veut dire votre « bouc émissaire: » ce qui est positif, c'est que quand on a besoin d'un *pénitent*, on en trouve vingt pour un.

— La raison de cet empressement?

— Elle est bien simple: le mineur qui a mis le feu au grisou reçoit cent sous pour sa peine, et cent sous sont toujours bons à gagner.

— Ainsi pour cent sous on risque sa vie?

— Est-ce qu'il n'y a pas en France cinq cent mille *pénitents* toujours prêts à la risquer à raison d'un sou par jour?

En écoutant ces beaux discours, je parcourais, non sans admiration, ces immenses souterrains où, presque toujours, on peut marcher la tête droite, où l'on a de la houille devant soi, derrière soi, au dessus de sa tête et sous ses pieds. De temps à autres, nous nous rangions sur le côté pour laisser passer de petits wagons voiturant au puits le plus voisin le charbon que le pic venait d'enlever et que des bennes, où quatre hommes seraient à l'aise, transportaient à la surface de la terre. Ce fut à l'aide d'une de ces bennes mises en mouvement par une machine à vapeur que je revins à la lumière du jour. Je recommande cette voie aux amateurs, elle est beaucoup plus commode et beaucoup moins fatigante que celle des échelles.

— Et maintenant, me dit Racmet, vous n'avez plus besoin de moi, j'ai bien l'honneur de vous saluer. Je me retournai pour lui faire mes adieux, il avait dit: « Ainsi abandonné à moi-même, je me mis à parcourir les ateliers. Après deux heures d'une course hâletante, je dus reconnaître que tout ce que je venais de voir était miraculeux. En effet, j'avais vu des masses de fer que les bras de douze hommes peuvent à peine manœuvrer, et qui, sous les coups d'un marteau de trois mille kilogrammes, deviennent aussi minces que des feuilles de papier. J'avais vu des machines qui tournent et ajustent comme jamais ouvrier n'a tourné ou ajusté; des robots qui, manés par la vapeur, forcent le fer à donner des copeaux comme si le fer était du sapin. J'avais vu des machines qui scient, d'autres qui coupent, d'autres qui fendent, d'autres qui polissent. J'avais vu des chaudières où des fûts innombrables seraient logés fort à l'aise. J'avais vu en fabrication des machines à vapeur de quatre cent cinquante chevaux. J'avais vu, chose bien plus merveilleuse que tout cela, un ingénieur anglais en extase au sein d'une usine française. Un ingénieur anglais! est-ce possible? Je doutais que cette admiration pût être de bon aloi. Donc, je m'approchai de cet Anglais dont la figure franche et ouverte exprimait la satisfaction la plus parfaite, et je lui dis:

— Tout ceci est bien beau, Monsieur, mais vos ateliers anglais sont bien loin de cela, n'est-il pas vrai?

— Mon Anglais me regarda, sourit et me dit:

— Vous venez de visiter l'usine? ...

— Dans ses coins et recoins.

— Et vous me demandez si nos ateliers sont mieux organisés que ceux-ci? Mais non, Monsieur, cent fois non. Ils sont aussi bien, mais ils ne sont pas mieux.

J'ai parcouru la France, j'ai visité l'Alsace, j'ai visité les forges et les fonderies du centre, celles du midi, et je ne comprends pas pourquoi vous continuez à demander vos machines à vapeur à l'Angleterre. ...

— Vous m'étonnez au dernier point. Je croyais qu'il était reconnu et avéré que nous sommes incapables de fabriquer une machine.

— Reconnu!... avéré!... En vérité le peuple français est un singulier peuple. En thèse générale, on ne saurait l'accuser d'une modeste poussée au delà des limites du possible; néanmoins il est certain que certaines matières touchant lesquelles il se refuse comme à plaisir la justice qui lui est due. Ainsi on dirait, par exemple, que tout ce que vous êtes, vous vous êtes donné le mot pour faire croire aux nations étrangères, pour vous faire croire à vous mêmes que vous n'avez jamais su, que vous ne saurez jamais construire une machine à vapeur. C'est là une croyance reçue, incontestée même parmi ceux qui n'ignorent pas que l'ingénieur qui tient le plus haut rang en Angleterre, est un Français. Chez nous, Monsieur, on ne procède pas tout-à-fait comme en France. Quand on voit le talent se lancer dans des essais qui ont un but utile, on commence par encourager ces essais. On leur fournit, sans compter, et des applaudissements et de l'argent. L'essai réussit-il? On n'a pas assez de voix, pas assez d'admiration pour le louer. La tentative est-elle malheureuse? On ne jette pas de précoces clameurs de désespoir. On s'ingénie à signaler une portion quelconque du succès, si minime qu'il puisse être. On déclare que, dans un avenir nécessairement prochain, cette ombre de succès se fera succès réel.

— Voyez le tunnel de la Jamise! il est complètement terminé. Croyez-vous qu'en France cette gigantesque entreprise, dont le plan pouvait sembler une sublime rêverie, eût été une chose faisable? ... Mais, à la première inondation, l'ingénieur eût obtenu un bryant diplômé d'ignorance; à la seconde on l'eût chassonné. Et le tunnel n'eût pas été achevé! ...

Lorsque Watt annonça qu'il avait perfectionné la machine de Newcomen, est-ce que la raillerie et l'incrédulité publique se coalisèrent contre lui? En aucune façon. L'opinion s'emut, non de scepticisme, mais d'espoir; elle se montra tout aigüe au désir d'être persuadée. L'œuvre de Watt fut passée au creuset d'un examen consciencieusement attentif, et de ce qu'un homme se proclamait novateur, on ne conclut pas qu'il devait être déclaré fou. Bien plus, il arriva qu'un de ces financiers, comme il y en a trop peu partout, qui se sont vus corps et âme au progrès de l'industrie nationale, vint aider Watt à mettre son innovation en pratique. Ce financier s'appela Mathieu Bolton; il possédait un million et demi, il le donna à Watt, le pria de le convertir en machines. L's machines faites, Watt et Bolton s'occupèrent qu'ils les donneraient gratuitement à qui voudrait en prendre. Ce n'était pas encore assez; ils s'engagèrent à faire monter et à entretenir à leurs frais les machines qu'on avait acceptées gratuitement. Ceci n'est ni un conte de fée, ni une mauvaise plaisanterie: c'est une belle spéculation que vous allez comprendre tout de suite. La machine de Watt avait un avantage sur celle de Newcomen, elle brûlait trois fois moins de combustible. Watt et Bolton demandèrent que tous ceux qui consentaient à se laisser gratifier d'une de leurs machines leur accordassent, pour toute rémunération, un tiers de l'argent que le nouveau procédé économiserait sur le combustible. Beaucoup de compagnies agréèrent une si modeste proposition. Après six mois d'expérience, une de ces compagnies, qui employait à l'exploitation d'une mine dans le Cornwall trois des machines perfectionnées, supplia Bolton et Watt de la relâcher moyennant une compensation quelconque, des engagements qu'elle avait contractés envers eux. Bolton et Watt étaient bons princes; ils annulèrent l'enga-

gement, et se contentèrent pour l'instant d'une petite rente de soixante mille livres sterling, que la société s'estima heureuse de leur payer. Maintenant, supposez, je vous prie, Watt et Bolton français; que de changements! Il faudra vingt, trente ans, il faudra un demi-siècle peut-être pour que leurs compatriotes consentent à les comprendre. Et c'est, ce n'est pas l'intelligence qui vous manque. Vous en avez en industrie, tout comme en littérature, tout comme en beaux arts; mais vous ne souffrez pas qu'un Français soit prophète en France. Il vous avez grandement raison toujours relativement à l'Angleterre, comme dit-il le bourgeois de Sardam. D'ici vous nous avez fait cadeau de Brunel, ce génie que vous n'avez pas su apprécier. Espérons que vous nous en donniez bien d'autres.

Comment! bien d'autres? Vos ingénieurs que l'on dit merveilleusement habiles ne vous suffiraient-ils pas?

Non; nos ingénieurs que l'on a raison de dire habiles et dont nous avons grand soin de créer haut l'habileté, alors même qu'ils se trompent, ne nous suffisent pas. Nous leur préférons ceux qu'on forme dans vos écoles polytechniques, vos écoles de ponts et chaussées, votre école centrale et votre école des mines; car, encore une fois, vos ingénieurs sont, en dépit du ridicule préjugé qui s'en vulgairise parmi vous, d'un bien plus grand savoir que les nôtres.

EDOUARD LEMOINE.
(Patrie)

ANNONCES NOUVELLES.

Etablissement de Chambre de Lecture
Départ de la Malle pour l'Angleterre
Collection—E. N. Goselin
Chaudières à Poissée—R. McLmont
Reclamation contre la succession de Chs. Lemelin—
Jos. Laurin

ENCANS.

Aux Entrepreneurs de Balises—B. Cole, E & C.
Acier endommagé—Dupont, & Co.
Porter de L. Ondres, Sel de Liverpool etc.—Dupont,
& Co.

QUEBEC:

VENDREDI, 2 AOUT 1844.

ILES DE LA MANCHE.

PROCES POLITIQUES.

L'île de Guernesey fut mise en émoi le 20 mai par l'arrivée du vapeur Blazer, venant de Portsmouth avec les dépôts des 23e, 42e et 57e régiments, en tout 600 hommes qui furent débarqués dans la journée, et par l'annonce de l'arrivée prochaine de deux autres dépôts pour être également mis en garnison dans cette île. Le 25 on vit arriver le cutter Emerald avec des munitions de guerre et les bagages des dépôts. Pendant quelque temps on se perdit en conjectures sur le motif de cet envoi de troupes dans ce paisible îlot. Les uns supposaient que c'était pour faire place à un régiment des gardes qui devait être envoyé à l'île de Wight pendant la visite de la Reine, d'autres que Sa Majesté avait l'intention de visiter aussi les îles de la Manche; d'autres enfin que le château Cornet devait servir de prison à O'Connell et à ses co-acquéscés, dans le cas où ils seraient condamnés à l'emprisonnement. La surprise fut bien plus grande encore lorsqu'on apprit qu'il ne s'agissait de rien moins que d'une conspiration. Voici en quels termes un journal anglais de l'île annonçait cette nouvelle:

« Nous croyons avoir deviné l'énigme de l'envoi des troupes dans cette île. Il ne peut plus être le résultat de certaines représentations faites au gouvernement par le général Napier, au sujet de l'aspect des affaires de l'île; et nous pensons aussi que l'envoi des troupes se rattache à la mort de M. Moullin, si cet événement n'en est pas la cause immédiate. Le mystère paraît s'éclaircir, et la fermentation de notre population est jetée peut-être tenant être tracée jusqu'à sa source. Si les données que nous avons reçues sont correctes, et nous n'en doutons pas, voici les faits: M. Moullin mourut mercredi (le 15 du courant). Le Révérend Daniel Doherty, chez lequel le défunt avait passé la dernière journée qu'il sortit de chez lui, ayant entendu parler de sa maladie et de sa mort, assumant la responsabilité de dire qu'il croyait que M. Moullin avait été empoisonné; et, deux jours après son mort, il communiqua ses soupçons au lieutenant-gouverneur, ajoutant que le défunt lui avait révélé qu'il était un de cinq ou six individus qui avaient conspiré ensemble pour tuer Son Excellence à la première occasion, probablement le premier jour où la milice prendrait les armes, et que M. Moullin avait été empoisonné par ses complices parce qu'ils le soupçonnaient d'avoir révélé leur secret. Son Excellence, avec ce que nous devons appeler une déplorable crédulité, ayant ajouté foi à l'étrange imagination de son révérend informateur, envoya aussitôt une dépêche au gouvernement anglais annonçant cet événement extraordinaire, et intimant probablement la nécessité de faire l'autopsie du cadavre.

« Comme l'enterrement devait se faire dans l'après-midi de lundi, ce qui n'aurait pas donné le temps de recevoir une réponse de Londres par le poste ordinaire, le paquebot de Weymouth du lendemain matin (samedi 18) fut dirigé par ordre de Son Excellence sur Portsmouth avec les dépêches du général. Le paquebot arriva probablement dans ce port très tard le samedi soir, et la dépêche put arriver par le chemin de fer la même nuit à Londres; un message, porteur de dépêches pour le général, fut aussitôt expédié pour Portsmouth, et à son arrivée, le dimanche matin, il trouva le steamer Dea à Spithead, se dirigeant de Cork à Chatham avec des invalides; on lui fit aussitôt un signal de prendre le message à son bord et de le porter à Guernesey. Le Dea, ayant encore les invalides à bord, fit l'île dimanche soir, mais les temps étaient brumeux et le steamer fut obligé de se diriger sur Pouest et n'arriva dans la rade que le lundi matin à 8 heures. Le message débarqua aussitôt et se rendit en toute hâte chez Son Excellence. Il est très probable que l'ordre de procéder à l'autopsie n'était pas arrivé par le paquebot du dimanche, mais qu'il fut apporté par le message, car ce ne fut qu'après l'arrivée de ce dernier que l'ordre à cet effet fut donné par le général. On ne sait pas si le gouverneur avait, dans sa dépêche, représenté l'envoi de troupes comme nécessaire; cependant, il est de fait que le gouvernement expédia 600 hommes de troupes avec une précipitation qui prouve qu'on croyait à l'existence d'un danger imminent. »

Un journal français, en citant cet extrait, accueille d'abord avec incrédulité la nouvelle donnée par son confrère anglais, mais il lui fallut bientôt prendre la chose au sérieux. « L'histoire de M. le révérend Doherty nous paraît, disait-il, nous paraître un peu peu absurde. Quoi! M. Doherty aurait connu l'existence d'un complot pour commettre un crime affreux, et il aurait laissé aux conjurés mille fois le temps de mettre leur horrible projet à exécution, et ne se serait décidé à le faire connaître à celui qui devait en être la victime que plusieurs jours après, lorsque celui qui le lui aurait révélé était mort! Cela n'est pas possible. Le lieutenant-gouverneur, à moins qu'il n'ait entièrement perdu la tête, n'aurait fait arrêter immédiatement comme

complice du complot. Mais, alors même que cinq ou six individus auraient médité un crime épouvantable, cela n'aurait pas motivé l'envoi précipité de troupes. La loyauté et le dévouement des habitants des îles de la Manche n'ont jamais été suspects, et si on eût envoyé au gouvernement un rapport de nature à mettre en doute leur fidélité, nous sommes persuadés qu'un tel rapport n'aurait eu l'effet que de faire envoyer dans cette île une commission de médecins pour s'assurer lequel de l'autre du rapport ou du peuple était fou; car il eût fallu qu'il y eût aliénation d'esprit quelque part, et les secours de la médecine auraient été plus nécessaires que ceux de la troupe. De plus, aujourd'hui que le gouvernement a eu le temps de connaître la vérité, il songerait plutôt à retirer les troupes qu'à leur envoyer leurs bagages. Plusieurs personnes croient que ces troupes n'ont été envoyées à Guernesey que parce que le château Cornet aurait été choisi par le gouvernement pour la résidence d'O'Connell dans le cas où il serait condamné à un emprisonnement. »

H paraîtrait, par l'extrait suivant d'un autre journal français, que cette conspiration n'était pas la seule à laquelle le pauvre général Napier se fut vu en butte: « ENCORE DES CONSPIRATIONS.—Les complots foisonnent: la conspiration de cabaret n'est pas plutôt dissipée, qu'en voici une autre qui s'élève non au Fort-George ou à la Cour Royale, mais au fond du cabinet d'un barbier. Le militaire imaginaire a voulu plomber l'intérieur du vieux général (qui, par parenthèse, n'est pas bien profond), et l'aurait fait sans remords s'il en avait trouvé l'occasion; car vos héros fictifs vous tuent des hommes comme des mouches; ils sont des démons qui n'ont ni pitié ni conscience. Mais voici maintenant un gredin de barbier, qui ne se contente pas de faire la barbe au général, chose qui arrive tous les jours, mais qui veut lui couper—pas la tête—mais les cheveux. Savez-vous, chers lecteurs, que c'est bien sérieux tout cela! et le fait est clairement prouvé. Nous avons un garçon boulanger qui a entendu dire à quelqu'un qui l'a entendu dire, que quelqu'un a entendu dire que le barbier a menacé la tête du général! De toutes nos notabilités sont en émoi. Connétables, inspecteurs, officiers officiels et officieux, tous sont en campagne, et à la fin ils ont réussi à attraper... de la fumée! C'est un fait fort rassurant. »

Dans la chambre des communes, séance du 4 juin, M. Thomas Duncombe demanda au ministre de l'intérieur, du ressort duquel sont les affaires de l'île de la Manche, une explication touchant l'envoi extraordinaire de troupes à Guernesey. Sir James Graham répondit que le gouvernement avait reçu une représentation officielle du lieutenant-gouverneur de cette île, qui l'avait induit à envoyer un renfort temporaire de troupes; qu'une enquête allait avoir lieu sur le sujet, et que pour le présent il dirait seulement que le gouvernement de Sa Majesté avait la plus haute confiance dans la loyauté et dans l'affection des sujets de Sa Majesté de l'île de Guernesey.

En effet, la cour royale de l'île, composée de tous les magistrats assemblés, procéda le vendredi 7 juin à une enquête solennelle sur la fameuse conspiration, en présence du général Napier lui-même. Parmi les témoins appelés en grand nombre étaient le révérend Daniel Doherty, le révérend A. Moullin, le lieutenant Cavendish Boyle du 48e régiment, et John Richard, jardinier du gouverneur. L'enquête fut continuée, encore en présence de Son Excellence, le samedi 8, et le lundi, le mardi et le mercredi suivants. Le principal sujet dont la cour s'occupa dans ces trois dernières séances, fut le refus obstiné du révérend Doherty de livrer le nom de la conspiration. Le Pilote du mercredi 12, dans une seconde édition à 4 heures du soir, dit:

« Aujourd'hui, la cour en corps s'est assemblée à onze heures, pour prendre des mesures relativement à une importante question faite à M. le révérend Doherty, à laquelle il refuse de répondre. La cour lui donna jusqu'à midi (aujourd'hui) à faire sa déclaration. M. Doherty a refusé de donner une réponse à la question de savoir ce qu'il tenait le renseignement de la prétendue conspiration! La cour, en présence de Son Excellence le lieutenant-gouverneur, a jugé que le révérend Doherty devait répondre à cette question ou aller en prison. M. le révérend a préféré la prison, soutenant qu'un acte de confiance ne devait jamais être révélé par un ministre de la religion. La prison de Guernesey contient donc en ce moment le plus notable épif qui soit jamais entré entre ses murs, M. le révérend Daniel Doherty! Son Excellence le général Napier s'est aussitôt rendu vers lui, sans doute pour lui porter des consolations en ce singulier et nouveau domicile. Oh! pour une dépêche télégraphique qui put gagner Londres et être de retour dans une demi-heure, et M. le révérend avait encore la chance de coucher ce soir au presbytère de la Forêt! Hâtas, pour le sort des martyrs politiques—il n'y a que quelques heures que les espérances de M. le révérend Doherty à un avancement prochain excitaient une envie presque universelle, aujourd'hui sa position n'excite plus que de la pitié! »

« Quant à la conclusion à laquelle la cour est arrivée, elle était inévitable. M. Doherty connaît l'auteur d'une conspiration, et refuse de le livrer à la justice; il est donc complice de la conspiration, suivant les lois; car celui qui recèle le mal est aussi coupable aux yeux de la loi que celui qui le commet. »

« La sentence, donc, de la cour en cette occasion est que M. le révérend Daniel Doherty garde prison jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu; ou bien qu'il déclare.

« Une foule innombrable de curieux était présente aux alentours de la cour, lorsque le révérend partit pour sa nouvelle résidence, et un grand nombre de paris se sont faits qu'il ne visiterait pas ce nouveau domicile! Il avait fait un martyr en entrant!

« Son Excellence a quitté la cour immédiatement après le départ du révérend Doherty.

« La cour n'a point pour cela suspendu sa séance. Un rapport devra être fait de tout ce qui s'y est passé au secrétaire d'Etat.

laquelle les déclarations des témoins seront transmises dans le plus court délai possible, et décidé sur le cas du révérend Daniel Doherty, auquel temps elle sera reprise, afin que la cour puisse en jeter suivant que le cas le requerra; et a ordonné que MM. Hélier Rougier, St-Jean Mansell, Thomas Mansell, J. J. Le Pelley, et Richard Smith, prêteront serment qu'ils présenteront toutes fois et quantes qu'ils en seront requis.

« M. le bailli a reçu, jeudi, une dépêche du secrétaire d'Etat de l'intérieur, laquelle a été communiquée à la cour dans la matinée. La cour en corps s'est assemblée à deux heures, après qu'elle fut restée pendant quelque temps en délibération, le député-prévôt a été chercher le révérend Doherty à la prison, et lorsqu'il a été introduit devant la cour, le public a été admis. Le prisonnier a été placé à la barre, M. le procureur de la Reine a adressé à M. Doherty ayant été envoyé en prison pour avoir refusé de répondre à une question relative à une accusation de conspiration, mis le secrétaire d'Etat ayant informé la cour qu'il n'entendait nullement que l'enquête fût dirigée à d'autre but que de s'assurer si on n'était servi de langage séducteur, et non sur une accusation de conspiration sur laquelle seule M. Doherty avait été appelé à répondre, en conséquence il pense que M. Doherty devrait être élargi.

« La cour ayant adopté cette conclusion, M. le bailli en fait part à M. Doherty, lequel se retire sans faire aucune remarque.

« Ainsi que nous l'avons dit dans notre numéro du 8 de ce mois, le projet de conspiration si odieusement inventé n'existait que dans des têtes creuses; ce qui vient de se passer en est une preuve à l'appui de notre assertion. En même temps le gouvernement n'a été aussi complètement mystifié. Aussi les tables sont renversées, et la cour royale par son zèle et sa patience en se prêtant avec la plus grande diligence, pendant huit jours, à un examen des plus minutieux et des plus insipides, pour élucider ce complot imaginaire, a démontré aux ministres de Sa Majesté qu'elle est digne de leur confiance; la dépêche reçue avant-hier du ministre d'Etat était adressée directement à M. le bailli, et dans la lettre le pouvoir d'agir comme bon lui semblera dans cette affaire; la démarque de M. le bailli nous a été remise en relâchant M. Doherty, fait honneur aux sentiments de grandeur qui animent la conspiration n'existait pas. La défaite que viennent d'éprouver les inventeurs de ce complot est la victoire la plus complète que la vérité puisse obtenir sur l'imposture.

« Voilà donc le fruit qui est résulté de la duplicité la plus fourbe qu'on puisse inventer, dont le seul but, nous ne pouvons venir à d'autre conclusion, était de égarer et de semer la discorde dans le pays, qu'on est fâché de voir si tranquille, malgré les avanies qu'on ne cesse de faire aux autorités. Cependant concluons par dire qu'elle a obtenu un grand point, elle a clairement fait voir au gouvernement et aux ministres de Sa Majesté, le coupable qui les a si bien joués. »

Il paraît que le résultat de l'enquête faite par la cour a été de convaincre Sir James Graham qu'il avait été un peu trop précipité à ajouter foi au rapport ridicule d'un complot contre la vie ou l'autorité du représentant de Sa Majesté à Guernesey. Sir James a dû se trouver un peu honteux d'avoir pu être aussi facilement mystifié. Aussi a-t-il paru vouloir laisser tomber l'affaire, en s'en rapportant à la discrétion de la cour relativement au révérend Doherty, et en déclarant que ses instructions précédentes n'avaient pour but de faire poursuivre les accusés que pour s'être servis d'un langage séducteur. « C'était déclarer assez clairement, dit un journal de Jersey, qu'au moment même où il donna ces instructions, il était parfaitement convaincu que la prétendue conspiration qui avait motivé l'envoi de 600 guerriers n'avait jamais existé que dans l'imagination timorée du vieux soldat, et dans le cerveau non moins désorganisé de son fidèle et dévoué Sancho, le révérend Doherty. » Aussi les troupes ont-elles été rappelées de l'île.

Mais la cour royale n'a pas voulu laisser des citoyens honorables sous le poids de l'accusation de s'être même servis d'un langage séducteur contre le représentant de la couronne, sans leur donner l'occasion de s'en laver.

« Le 23, la cour est restée encore cinq heures en séance à examiner ces trois prévenus. Définitivement ils ont été mis en accusation, et conformément au réquisitoire du procureur de la Reine, envoyés en prison à moins de fournir caution de 100 livres sterling, chacun, qu'ils se présenteraient au jour indiqué pour leur procès. M. le bailli, en s'adressant aux prisonniers à la barre, leur a dit: « Après de longues recherches et examens de témoins, la Cour est d'avis que vous soyez mis en accusation pour le crime mentionné par les officiers de la Reine. Il faut vous dire que, par l'acte d'accusation, la Cour n'entend point que vous êtes coupables de crime à vous imputé, ou même que vous seriez ultérieurement trouvés coupables de ce crime. Il suffit qu'il y ait probabilité, ou même possibilité, que vous auziez été trouvés coupables pour autoriser la Cour à vous mettre en accusation. Les témoins à charge sont les seuls qui jusqu'ici ont été entendus et leurs dépositions autorisent la Cour à vous juger. Les témoins à charge, la valeur du témoignage même sur lequel la Cour s'est fondée pour vous faire votre procès suivant les lois, seront derechef pris en considération au jour de votre procès. La, vous aurez la faculté réservée par les lois de faire valoir tous les moyens pour prouver votre innocence, s'il elle existe, et vous rendre à la société lavés des graves imputations qui en ce moment vous sont à charge. »

Tous les autres membres du tribunal se sont exprimés dans le même sens, après quoi M. le bailli, adressant de nouveau la parole aux accusés, a dit: « Vous venez d'entendre l'opinion individuelle des magistrats, vous voyez qu'il suffit qu'il y ait, suivant la loi, une possibilité que vous soyez ultérieurement trouvés coupables pour autoriser votre mise en accusation. Les fins mêmes de justice requièrent cet examen approfondi dans tous les détails pour arriver à la vérité, qu'un procès en règle peut seul fournir. »

« Le résultat de la présente délibération de la Cour est, que chacun de vous. Le Pelley, Rougier et Mansell, trouvez caution de £100 stg. que vous vous présenterez aux fins de cette action pour subir votre procès. »

M. Frédéric Mansell s'est alors présenté comme caution de son frère M. St-Jean Mansell, et M. Jean Rougier, comme caution de MM. Le Pelley et Hélier Rougier. Les accusés devaient être jugés à la séance du samedi 6 juillet. La Gazette du 29 juin publie l'extrait suivant des actes d'accusation; nous le reproduisons textuellement.

« M. le bailli a reçu, jeudi, une dépêche du secrétaire d'Etat de l'intérieur, laquelle a été communiquée à la cour dans la matinée. La cour en corps s'est assemblée à deux heures, après qu'elle fut restée pendant quelque temps en délibération, le député-prévôt a été chercher le révérend Doherty à la prison, et lorsqu'il a été introduit devant la cour, le public a été admis. Le prisonnier a été placé à la barre, M. le procureur de la Reine a adressé à M. Doherty ayant été envoyé en prison pour avoir refusé de répondre à une question relative à une accusation de conspiration, mis le secrétaire d'Etat ayant informé la cour qu'il n'entendait nullement que l'enquête fût dirigée à d'autre but que de s'assurer si on n'était servi de langage séducteur, et non sur une accusation de conspiration sur laquelle seule M. Doherty avait été appelé à répondre, en conséquence il pense que M. Doherty devrait être élargi.

« La cour ayant adopté cette conclusion, M. le bailli en fait part à M. Doherty, lequel se retire sans faire aucune remarque.

« Ainsi que nous l'avons dit dans notre numéro du 8 de ce mois, le projet de conspiration si odieusement inventé n'existait que dans des têtes creuses; ce qui vient de se passer en est une preuve à l'appui de notre assertion. En même temps le gouvernement n'a été aussi complètement mystifié. Aussi les tables sont renversées, et la cour royale par son zèle et sa patience en se prêtant avec la plus grande diligence, pendant huit jours, à un examen des plus minutieux et des plus insipides, pour élucider ce complot imaginaire, a démontré aux ministres de Sa Majesté qu'elle est digne de leur confiance; la dépêche reçue avant-hier du ministre d'Etat était adressée directement à M. le bailli, et dans la lettre le pouvoir d'agir comme bon lui semblera dans cette affaire; la démarque de M. le bailli nous a été remise en relâchant M. Doherty, fait honneur aux sentiments de grandeur qui animent la conspiration n'existait pas. La défaite que viennent d'éprouver les inventeurs de ce complot est la victoire la plus complète que la vérité puisse obtenir sur l'imposture.

« Voilà donc le fruit qui est résulté de la duplicité la plus fourbe qu'on puisse inventer, dont le seul but, nous ne pouvons venir à d'autre conclusion, était de égarer et de semer la discorde dans le pays, qu'on est fâché de voir si tranquille, malgré les avanies qu'on ne cesse de faire aux autorités. Cependant concluons par dire qu'elle a obtenu un grand point, elle a clairement fait voir au gouvernement et aux ministres de Sa Majesté, le coupable qui les a si bien joués. »

Il paraît que le résultat de l'enquête faite par la cour a été de convaincre Sir James Graham qu'il avait été un peu trop précipité à ajouter foi au rapport ridicule d'un complot contre la vie ou l'autorité du représentant de Sa Majesté à Guernesey. Sir James a dû se trouver un peu honteux d'avoir pu être aussi facilement mystifié. Aussi a-t-il paru vouloir laisser tomber l'affaire, en s'en rapportant à la discrétion de la cour relativement au révérend Doherty, et en déclarant que ses instructions précédentes n'avaient pour but de faire poursuivre les accusés que pour s'être servis d'un langage séducteur. « C'était déclarer assez clairement, dit un journal de Jersey, qu'au moment même où il donna ces instructions, il était parfaitement convaincu que la prétendue conspiration qui avait motivé l'envoi de 600 guerriers n'avait jamais existé que dans l'imagination timorée du vieux soldat, et dans le cerveau non moins désorganisé de son fidèle et dévoué Sancho, le révérend Doherty. » Aussi les troupes ont-elles été rappelées de l'île.

Mais la cour royale n'a pas voulu laisser des citoyens honorables sous le poids de l'accusation de s'être même servis d'un langage séducteur contre le représentant de la couronne, sans leur donner l'occasion de s'en laver.

« Le 23, la cour est restée encore cinq heures en séance à examiner ces trois prévenus. Définitivement ils ont été mis en accusation, et conformément au réquisitoire du procureur de la Reine, envoyés en prison à moins de fournir caution de 100 livres sterling, chacun, qu'ils se présenteraient au jour indiqué pour leur procès. M. le bailli, en s'adressant aux prisonniers à la barre, leur a dit: « Après de longues recherches et examens de témoins, la Cour est d'avis que vous soyez mis en accusation pour le crime mentionné par les officiers de la Reine. Il faut vous dire que, par l'acte d'accusation, la Cour n'entend point que vous êtes coupables de crime à vous imputé, ou même que vous seriez ultérieurement trouvés coupables de ce crime. Il suffit qu'il y ait probabilité, ou même possibilité, que vous auziez été trouvés coupables pour autoriser la Cour à vous mettre en accusation. Les témoins à charge sont les seuls qui jusqu'ici ont été entendus et leurs dépositions autorisent la Cour à vous juger. Les témoins à charge, la valeur du témoignage même sur lequel la Cour s'est fondée pour vous faire votre procès suivant les lois, seront derechef pris en considération au jour de votre procès. La, vous aurez la faculté réservée par les lois de faire valoir tous les moyens pour prouver votre innocence, s'il elle existe, et vous rendre à la société lavés des graves imputations qui en ce moment vous sont à charge. »

Tous les autres membres du tribunal se sont exprimés dans le même sens, après quoi M. le bailli, adressant de nouveau la parole aux accusés, a dit: « Vous venez d'entendre l'opinion individuelle des magistrats, vous voyez qu'il suffit qu'il y ait, suivant la loi, une possibilité que vous soyez ultérieurement trouvés coupables pour autoriser votre mise en accusation. Les fins mêmes de justice requièrent cet examen approfondi dans tous les détails pour arriver à la vérité, qu'un procès en règle peut seul fournir. »

« Le résultat de la présente délibération de la Cour est, que chacun de vous. Le Pelley, Rougier et Mansell, trouvez caution de £100 stg. que vous vous présenterez aux fins de cette action pour subir votre procès. »

M. Frédéric Mansell s'est alors présenté comme caution de son frère M. St-Jean Mansell, et M. Jean Rougier, comme caution de MM. Le Pelley et Hélier Rougier. Les accusés devaient être jugés à la séance du samedi 6 juillet. La Gazette du 29 juin publie l'extrait suivant des actes d'accusation; nous le reproduisons textuellement.

L'honorable R. BALDWIN, de retour de Rimouski sur la fin de la semaine dernière, est reparti de Québec lundi pour retourner chez lui. Une feuille de Montréal a prétendu qu'il avait été si mal accueilli dans le comté qu'il représente, qu'il n'avait aucune chance d'y être réélu. C'est peut-être à cette assertion plus que hasardeuse que M. Baldwin a fait allusion dans un discours où, suivant une correspondance publiée par le Québec Mercury, il a parlé de la « presse menteuse. » La vérité est que son voyage dans tout le comté de Rimouski, et de là jusqu'à Québec, a été une marche triomphale, et que s'il n'est pas réélu, c'est qu'il ne le voudra pas. On en peut juger par les adresses qui lui ont été présentées dans les différentes paroisses du comté, et que nous faisons précéder de celles qu'il a reçu à Saint-Thomas et à Saint-Michel.

A L'Honorable ROBERT BALDWIN, M. P. P., représentant le Comté de Rimouski.
Monsieur,
Les soussignés, habitants de la paroisse et du village de St-Thomas, comté de l'Île, s'empresent de vous témoigner le plaisir qu'ils ont de vous voir au milieu d'eux; et sont heureux de pouvoir vous exprimer les sentiments d'estime et de reconnaissance qui vous sont si légitimement dus, pour la part marquée que vous avez prise dans le Parlement des Provinces Unies, en défendant les droits et les libertés, méconnus et foulés aux pieds, des habitants du Bas-Canada.
Dans la lutte qui a récemment eu lieu entre le ci-devant ministère, dont vous avez fait partie, et le chef de l'exécutif, les soussignés ont vu avec les mêmes sentiments de gratitude, les sacrifices que vous, et vos honorables collègues, avez si généreusement faits pour le maintien d'un principe sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une pure illusion.
Les soussignés, confiants dans la bonté de la cause pour laquelle vous avez si noblement combattu, et dans la justice du gouvernement britannique, adressent au ciel des vœux sincères pour le succès final de la tâche ardue que vous avez entreprise avec un courage et une fermeté qui ne peuvent être égalés que par le désintéressement sublime dont vous avez donné un si bel exemple.
Les soussignés ont reconnu l'occasion opportune de vous faire remarquer combien était injuste et peu méritée l'accusation portée par les détracteurs de la race franco-canadienne, en voulant persuader leurs co-sujets d'origine britannique que les Canadiens n'étaient mus, à leur égard, que par un aveugle sentiment de haine et d'antipathie nationale, puisqu'en commun avec leurs compatriotes, d'une extrémité à l'autre du pays, ils ne sauraient assez se féliciter de voir leurs intérêts les plus chers et leurs droits les plus sacrés confiés aux soins d'un Canadien d'origine anglaise, de votre dévouement, de votre intégrité et de vos talents. En terminant, les soussignés ont le plaisir de vous voir au milieu d'eux, sera un nouveau gage de l'union et de la bonne intelligence, qu'il est de l'intérêt des réformateurs de ces deux extrémités de la province de resserrer et de cultiver mutuellement; et les soussignés, en vous souhaitant un prompt et heureux retour dans vos foyers, vous prient de bien vouloir exprimer aux réformateurs de l'Ouest les sentiments de bienveillance qu'ils entretiennent à leur égard, et leur ferme détermination d'adhérer aux principes du gouvernement responsable dont vous êtes un des plus fermes appuis.

A L'Honorable ROBERT BALDWIN, membre du Parlement Provincial pour le Comté de Rimouski, etc., etc., etc.
Nous soussignés, électeurs et tenanciers de St. Michel, comté de Bellechasse, profitons de votre passage dans notre village pour vous communiquer les sentiments d'estime et de respect que nous avons pour votre personne et pour votre dévouement à la France, et de l'indépendance avec laquelle vous avez défendu un principe qui nous est cher, celui du gouvernement responsable tel que compris et entendu par le peuple canadien.
Nous sommes heureux de pouvoir profiter de cette occasion pour déclarer que votre conduite, et celle de vos collègues qui ont partagé vos opinions comme membres du ci-devant cabinet, a été approuvée par nous et toutes les personnes bien pensantes qui suivent la marche des événements politiques dans ce comté, et nous croyons pouvoir dire que quoique cette adresse ne soit signée qu'au nom de la liste des électeurs de cette paroisse (nous n'avons pu la faire signer par un plus grand nombre, faute de temps), elle n'en est pas moins l'expression de l'opinion de toute la paroisse, ainsi que toutes les autres paroisses du comté.

Dans la lutte que vous avez eu à soutenir avec vos amis contre un pouvoir qui voulait être absolu, vous avez fait preuve de plus pur patriotisme et de ce tact dont vous êtes doué à un si haut degré. Nous n'avons pas perdu de vue un seul moment vos généreux sacrifices, preuve de votre noble indépendance et d'un généreux dévouement à la cause du peuple. Nous apprécions hautement tout cela et formons des vœux pour votre bonheur et votre prospérité future.
St. Michel, Comté de Bellechasse, 23 juillet 1844.
Les adresses du comté de Rimouski sont remises faute de place.

La communication signée UN CITOYEN est aussi forcément remise.

Les exercices littéraires de MM. les élèves du Séminaire de Québec, commencés lundi dernier, se sont terminés mercredi soir par la distribution solennelle des prix dont nous donnons aujourd'hui la liste. Nous sommes forcés de remettre au prochain numéro quelques observations dont nous voulons accompagner cette liste, ainsi que le compte-rendu des examens qui ont eu lieu, et la liste des prix qui ont été distribués mercredi au Séminaire de Nicolet.

LISTE DES MESSIEURS QUI ONT REMPORTÉ DES PRIX A LA DISTRIBUTION SOLENNELLE FAITE AU SEMINAIRE DE QUEBEC, LE 31 JUILLET.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.
Sections Coniques.
Premier prix, John Farrell, 2me Edouard Bonneau.
Premier accessit, Thomas Fournier, 2me John Pike, 3me John Mooney.

Trigonométrie sphérique et rectiligne.
Premier prix, Edouard Bonneau, 2me John Pike.
Premier accessit, John Farrell, 2me Denis Duro, 3me Zéphirin Gingras.

CLASSE DE RHETORIQUE.
Excellence.
Premier prix, Edouard Méthot, 2me Augustin Ladrrière.
Premier accessit, George Drolet, 2me Jérôme Sasseville, 3me Hector Langevin.

Version latine.
Premier prix, Edouard Méthot, 2me Jérôme Sasseville.
Premier accessit, Augustin Ladrrière, 2me George Drolet, 3me H. Langevin.

Thèmes.
Premier prix, Aug. Ladrrière, 2me Jérôme Sasseville.
Premier accessit, Ed. Méthot, 2me Geo. Drolet, 3me Hector Langevin.

Vers.
Premier prix, Hypollite Sutor, 2me H. Langevin.
Premier accessit, Ed. Méthot, 2me Geo. Drolet, 3me Augustin Ladrrière.

Amplification française.
Premier prix, Ed. Méthot, 2me Geo. Drolet.
Premier accessit, Aug. Ladrrière, 2me Jacques Lemoine, 3me J. Sasseville.

Version grecque.
Premier prix, A. Ladrrière, 2me Ed. Méthot.
Premier accessit, J. Sasseville, 2me H. Sutor, 3me H. Langevin.

Mémoire.
Premier prix, H. Sutor, 2me Gaspard Drolet.
Premier accessit, Ed. Méthot, 2me J. Sasseville, 3me A. Ladrrière.

CLASSE DES HUMANITÉS.
Excellence.
Premier prix, Simon Fraser, 2me Nicolas Audet.
Premier accessit, Octave Audet, 2me Pierre Tremblay, 3me D. Tassé.

Version latine.
Premier prix, S. Fraser, 2me O. Audet.
Premier accessit, N. Audet, 2me P. Tremblay, 3me D. Tassé.

Thème.
Premier prix, S. Fraser, 2me N. Audet.
1er acc. O. Audet, 2me P. Tremblay, 3me D. Tassé.

Vers.
Premier prix, S. Fraser, 2me N. Audet.
1er acc. O. Audet, 2me P. Tremblay, 3me D. Tassé.

Amplification française.
Premier prix, S. Fraser, 2me N. Audet.
1er acc. N. Audet, 2me P. Tremblay, 3me D. Tassé.

Version grecque.
Premier prix, N. Audet, 2me S. Fraser.
1er acc. P. Tremblay, 2me O. Audet, 3me D. Tassé.

Thème anglais.
Premier prix, S. Fraser, 2me N. Audet.
1er acc. N. Audet, 2me Ferdinand Trépanier, 3me Louis Demers.

Traduction anglaise.
Premier prix, S. Fraser, 2me N. Audet.
1er acc. O. Audet, 2me L. Demers, 3me P. Tremblay.

Algèbre.
Premier prix, N. Audet, 2me S. Fraser.
1er acc. O. Audet, 2me P. Tremblay, 3me F. Trépanier.

Mémoire.
Premier prix, O. Audet, 2me P. Tremblay.
1er acc. Jean Peschy, 2me N. Audet, 3me S. Fraser.

CLASSE DE TROISIÈME.
Excellence.
Premier prix, Charles Cauchon, 2me Hospice Verreau.
1er acc. Auguste Bernier, 2me Frédéric Oliva, 3me J. Oliva.

Version latine.
Premier prix, C. Cauchon, 2me A. Bernier.
1er acc. Alphonse Marmel, 2me H. Verreau, 3me Aaron Gravelly.

Thème latin.
Premier prix, A. Bernier, 2me C. Cauchon.
1er acc. Félix Turgeon, 2me H. Verreau, 3me A. Gravelly.

Vers.
Premier prix, C. Cauchon, 2me A. Gravelly.
1er acc. H. Verreau, 2me J. Oliva, 3me A. Bernier.

Version grecque.
Premier prix, H. Verreau, 2me C. Cauchon.
1er acc. A. Bernier, 2me J. Oliva, 3me F. Oliva.

Thème anglais.
Premier prix, W. McCullum, 2me C. Cauchon.
1er acc. A. Gravelly, 2me George Sax, 3me Joseph Prendergast.

Traduction anglaise.
Premier prix, G. Sax, 2me A. Gravelly.
1er acc. A. Bernier, 2me George Duhaute, 3me F. Oliva.

Toisé.
Premier prix, H. Verreau, 2me J. Oliva.
1er acc. C. Cauchon, 2me F. Oliva, 3me A. Bernier.

Mémoire.
Premier prix H. Verreau, 2me J. Oliva.
1er acc. G. Sax, 2me A. Bernier, 3me F. Oliva.

CLASSE DE QUATRIÈME.
Excellence.
Premier prix, François Plamondon, 2me Louis Tardif.
1er acc. François Blouin, 2me Thomas Hamel, 3me Odilon Paradis.

Version latine.
Premier prix, F. Plamondon, 2me O. Paradis.
1er acc. L. Tardif, 2me T. Hamel, 3me Ulric Racine.

Thème latin.
Premier prix, F. Plamondon, 2me F. Blouin.
1er acc. L. Tardif, 2me T. Hamel, 3me François Bourget.

Vers.
Premier prix, F. Plamondon, 2me Jean Lagueur.
1er acc. U. Racine, 2me F. Blouin, 3me T. Hamel.

Version grecque.
Premier prix, T. Hamel, 2me L. Tardif.
1er acc. F. Plamondon, 2me F. Blouin, 3me Ferdinand Letellier.

Histoire en Anglais.
Premier prix, T. Hamel, 2me F. Plamondon.
1er acc. F. Blouin, 2me Adolphe Jacques, 3me U. Racine.

Mémoire.
Premier prix, T. Hamel, 2me F. Blouin.
1er acc. F. Plamondon, 2me U. Racine, 3me Charles Lemoine.

Arithmétique.
Premier prix, F. Plamondon, 2me U. Racine.
1er acc. F. Letellier, 2me T. Hamel, 3me L. Tardif.

CLASSE DE CINQUIÈME.
Excellence.
Premier prix, Ferdinand Hamel, 2me Denis Reddin.
1er acc. Etienne Bégin, 2me Ant. Gagnon, 3me Etienne Arel.

Version.
Premier prix, E. Bégin, 2me A. Gagnon.
1er acc. D. Reddin, 2me F. Hamel, 3me Ferdinand Gauvreau.

Thèmes.
Premier prix, F. Hamel, 2me D. Reddin.
1er acc. E. Arel, 2me Joseph Bayard, 3me Augustin Burn.

Mémoire.
Premier prix, A. Burn, 2me E. Bégin.
1er acc. D. Reddin, 2me E. Arel, 3me Gaspard Garneau.

Leçons Anglaises.
Premier prix, E. Arel, 2me Ch. Chevalier.
1er acc. D. Reddin, 2me A. Burn, 3me J. Bayard.

Arithmétique.
Premier prix, D. Reddin, 2me Albert Drolet.
1er acc. E. Arel, 2me Léon Lambertagne 3me Gaspard Garneau.

CLASSE DE SIXIÈME.
Excellence.
Premier prix, Godefroi Prendergast 2me Olivier Thibodeau.
1er acc. Zéph. Vézina, 2me Louis Piteau, 3me Hector Trépanier.

Version latine.
Premier prix, O. Thibodeau, 2me G. Prendergast.
1er acc. H. Trépanier, 2me Z. Vézina, 3me Octave Hardy.

Thèmes.
Premier prix, G. Prendergast, 2me O. Thibodeau.
1er acc. L. Piteau, 2me Z. Vézina, 3me H. Trépanier.

Version Anglaise.
Premier prix, G. Prendergast, 2me O. Thibodeau.
1er acc. Alexandre Lindsay, 2me L. Piteau, 3me H. Trépanier.

Mémoire.
Premier prix, G. Prendergast, 2me Z. Vézina.
1er acc. L. Piteau, 2me Maxime Defoy, 3me O. Thibodeau.

Leçons Anglaises.
Premier prix, G. Prendergast, 2me L. Piteau.
1er acc. Augustin Dugal, 2me Z. Vézina, 3me Jacques St-Jean.

Arithmétique.
Premier prix, Pierre Letellier, 2me O. Hardy.
1er acc. O. Thibodeau, 2me G. Prendergast, 3me A. Lindsay.

CLASSE DE SEPTIÈME.
Excellence.
Joseph Mercier, 2me Félix Dumontier.
1er acc. Cyrille Légaré, 2me Adolphe Légaré, 3me Michel Huot.

Version.
Premier prix, J. Mercier, 2me F. Dumontier.
1er acc. C. Légaré, 2me Hubert Larue, 3me Adolphe Légaré.

Thèmes.
Premier prix, H. Dumontier, 2me J. Mercier.
1er acc. William Ruthven, 2me C. Légaré, 3me Adolphe Légaré.

Grammaire Française.
Premier prix, J. Mercier, 2me C. Légaré.
1er acc. Charles Fiset, 2me F. Dumontier, 3me A. Légaré.

Mémoire.
Premier prix, C. Légaré, 2me F. Dumontier.
1er acc. Napoléon Lavoie, 2me J. Mercier, 3me Ovi-de Grézier.

Traduction Anglaise.
Premier prix, W. Ruthven, 2me A. Légaré.
1er acc. F. Dumontier, 2me C. Légaré, 3me Daniel Murphy.

Leçons Anglaises.
1er prix, J. Mercier, 2me N. Lavoie.
1er acc. John Starrook, 2me C. Fiset, 3me Guillaume Gingras.

CLASSE DE HUITIÈME.
Version.
1er prix, Ferdinand Catellier, 2me Barthélemi Verret.
1er acc. Elie Angers, 2me Joseph Martel, 3me Flavien Baillargeon.

Thèmes.
Premier prix, B. Verret, 2me F. Catellier.
Premier acc. Gme Duval, 2me Joseph Martel, 3me F. Baillargeon.

Grammaire Française.
Premier prix, B. Verret.
1er acc. Joseph Martel, 2me E. Anger, 3me Archille Myrand.

Mémoire.
1er prix, B. Verret.
1er acc. F. Baillargeon, 2me J. Martel, 3me Guillaume Duval.

Grammaire Anglaise.
1er prix, B. Verret, 2me J. Martel.
1er acc. G. Duval, 2me F. Baillargeon, 3me E. Anger.

Traduction Anglaise.
1er prix, B. Verret, 2me G. Duval.
1er acc. E. Anger, 2me J. Martel, 3me F. Baillargeon.

Leçons Anglaises.
1er prix, B. Verret, 2me J. Martel.
1er acc. F. Baillargeon, 2me G. Duval, 3me E. Anger.

Arithmétique.
1er prix, B. Verret, 2me G. Duval.
1er acc. Henri Murphy, 2me J. Martel, 3me E. Anger.

DERNIÈRE CLASSE.
Devoirs Français.
1er prix, William Burke, 2me Joseph Hamel.
1er acc. Ferd. Martineau, 2me Oliv. Martel, 3me Cyrille Susor.

Mémoire.
1er prix, W. Burke, 2me Samuel Bennet.
1er acc. O. Martel, 2me Olivier Dorion, 3me Honoré Vézina.

Leçons Anglaises.
1er prix, William Brown, 2me S. Bennet.
1er acc. W. Burke, 2me Henri Wilson, 3me O. Martel.

Arithmétique.
1er prix, W. Burke, 2me S. Bennet.
1er acc. W. Brown, 2me John Henning, 3me Louis Allard.

CLASSE DE DESSIN.
Peinture à l'Acquarelle.
1er prix, Thomas Fournier. (De la classe junior de Philosophie.)

DeSSin.
1er prix, Auguste Bernier, (élève de la 3me) 2me Frédéric Turgeon, (de la 5me) 3me Aaron Gravelly, (de la 3me)
1er acc. Thomas Hamel, (de la 4me) 2me Alfred Paré (de la 6me)
Messieurs Antoine Caron et Jude Letarte, ci-devant de l'école des sourds-muets de M. Ronald McDonald à Québec, ont reçu au milieu de tonnerres d'applaudissements chacun un *prix d'éloquence* bien mérité au jugement de tous les spectateurs, les deux ayant servi dans l'intéressant plaidoyer qui a couronné les exercices.

MARIÉ.
A La Pointe-aux-Trembles, le 30 juillet, par le Révérend M. E. Parent, vicar M. Jérôme Augers, à Demoiselle Rose Délima Langlois.

ATTENTION.
Le soussigné, à la sollicitation de plusieurs amis, se propose d'entreprendre la COLLECTION des comptes de ceux qui voudront bien lui confier, à des conditions raisonnables, (contendant parfaitement cette branche) soit à la ville ou à la campagne. Il fournira les meilleurs recommandations d'honnêteté et de sobriété à ceux qui désirent l'encourager; il parle parfaitement les langues Anglaise et Française, ce qui est un avantage pour ceux qui font des affaires avec des personnes qui ne parlent qu'une seule langue. Les propriétaires de journaux, pamphlets, bureaux publics, etc. etc. sont respectueusement priés de faire attention à l'annonce du soussigné, principalement ceux qui sont dans la nécessité de faire collecter, ils y trouveront un avantage sensible.

G. N. GOSSÉLIN.
N. B.—M. G. se chargera aussi de la distribution de lettres funéraires, pamphlets, circulaires, ainsi que de l'agence des journaux, etc. etc. S'adresser, rue Notre-Dame, chez Mr. C. P. Leprohon, libraire ou au Bureau de l'Aurore, rue St. Amable, près du Marché-Neuf.
Montréal, 2 août 1844.

AVIS est donné aux membres de la Société de Discussion, que le Rapport du Comité nommé pour aviser aux moyens d'établir une chambre de Lecture, sera pris en considération à la séance de LUNDI prochain, à laquelle tous les membres sont requis se trouver.

Par ordre, AUG. GAUTHIER, S. S. D.
Q. d'éc, 1er août, 1844.

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.
La prochaine Malle pour l'Angleterre, par l'UNICORN, partira le 18 août et sera c'ose au Bureau de Québec le LUNDI le 12 août. Les lettres AFFRANCHIES seront reçues jusqu'à SEPT heures P. M. Et les lettres NON AFFRANCHIES pourront être déposées dans la Boite jusqu'à NEUF heures du dit jour. L'UNICORN partira ce port MARDI matin le 13 du courant.
Bureau Général des Postes, Montréal, 31 juillet 1844.

A VENDRE:
CHAUDIÈRES A POTASSE de la meilleure qualité. S'adresser à ROBERT M'LLIMONT, Quai Napoléon.
Québec, 2 août 1844.

AVIS
TOUS ceux à qui il est dû par la succession de feu Sieur CHARLES LEMELIN, en son vivant Charron, du Faubourg St. Roch, sont priés de présenter leurs comptes dûment attestés au Bureau du Notaire soussigné.
JOS. LAURIN, N. P.
Québec, 1er Août 1844.

VOYAGES A LISLE D'ORLÉANS.
Le bateau à vapeur TROIS RIVIÈRES fera LUNDI prochain des voyages à LISLE D'ORLÉANS. Il partira de Québec le 1er août à midi et DEMI. Il y aura une muni-que à bord. PRIX DU PASSAGE—TRENTE SOUS.
Québec, 31 juillet 1844.

BUREAU DU SURVEILLANT DES MESUREURS DE BOIS,
QUÉBEC, 29 JUILLET 1844.
ON fait savoir aux personnes qui demandent des certificats pour être admises à prendre des licences comme Mesureurs de bois, que, conformément aux dispositions de l'acte 7 Viet. c. 25, la commission d'Examinateurs s'assemblera le PREMIER LUNDI D'AOUT prochain; et les dites personnes sont priées de remettre leurs demandes respectives à ce bureau avant l'assemblée de la dite commission.
JOHN SHARPLES, Surveillant.

VENTES PAR ENCAN.
AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.
Il sera vendu par encan, DEMAIN samedi 3 courant, sur le Marché de la Haute-Ville:
PARTE du Bos de la VIEILLE HALLE, consistant en environ 1000 Madriers de pin de trois pouces emboutés, un quantité de Planches de deux pouces, et une variété de petits bois sciés de différentes grandeurs, Portes, Pameaux, etc. etc. Le tout sera vendu sans la moindre réserve et en lots à la convenance des acheteurs.
Ces objets méritent bien l'attention des constructeurs, le bois étant parfaitement sec et sain.
La vente à TROIS heures.
Québec, 2 août 1844
B. COLE, E. & C.

VENTE DE LIVRES.
Seront vendus par encan, LUNDI prochain, le 5 août par
GEO: FUTVOYE,
à la salle d'Encan, HALLE DES FRANCS-MACONS:
UNE superbe collection de Livres Anglais, Français, Latins, et Espagnols, de Théologie, d'Histoire, de Science, Classiques, d'Histoire Naturelle, d'Agriculture, de Jurisprudence et de Littérature en général; comprenant:
BIBLIOTHEQUE DE FEU JOSEPH FRANCOIS PERRAULT, écuyer, PROTONOTAIRE DE LA COUR DU BANC DU ROI, 1766.
TRENTE-CINQ OUVRAGES MANUSCRITS, sur l'Agriculture, le Commerce, l'Éducation, la Jurisprudence, l'Histoire, la Médecine et de vers autres sujets.—Aussi—
Une Tabatière d'Or, Montre d'or à répétition, un Horloger-Table à sonner six heures du matin et du soir, aussi les deux heures et ANGLAIS, le cadran étant un tableau très supérieur représentant le Panthéon Français de Paris; et une variété de Gravures et Cartes, etc.
Des Catalogues des livres seront prêts à distribuer JEUDI matin.
CONDITION.—Comptant à la livraison.
GEO. FUTVOYE, Encanteur.
Québec Auction Mart, 27 juillet 1844.

ENCANS DU SOIR.
GRANDS MALCHÉS A FAIRE
AUX SALLES D'ENCAN DE
D. O'DOUD,
BASSE-VILLE.
LE LUNDI ET LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE,
IL Y SERA VENDU
UN assortiment général de Marchandises riches de fonds et de fantaisie, Coutellerie, Papeteries, Bijouterie, et Hard'wares, etc.
N. B.—Pour les détails voir les affiches.
Québec, 15 juillet 1844

Il sera vendu MARDI prochain, 6 du courant, aux hangars des soussignés, à DEUX heures:
CENT DOUZAINES Porter de Londres de Byass
20 quarts vieux Gmivère "Old Tom"
150 b's Les Savon
30 do Marinades et Sauces
15 sacs Café vert
10 tierces Riz
20 quarts Tabac et poudre
20 mille Cigares
20 do Cheroot
10 b'ites Arrowroot
100 do Pipes
200 do Vitres
20 quarts Peinture
10 do Mastic
20 boites mine de plomb Servant's friend
15 tierces Blanc de Céruse
100 quarts Clous
5 do Colle-fora
5 balles de Fil à Cordonnier
25 douzaines Lignes à Morue
—ET—
30 douzaines Peaux de Venx d'Irlande
7 Ballots Cuir à Harnais
500 Poches de Sel de Liverpool
100 do de Table
17 quarts Grains d'Irlande } surplus de provi-
6 boucauts Biact } sons d'un navire.
DUPONT & Co.
Québec, 2 août 1844.

Il sera vendu MARDI prochain, 6 août, à DEUX heures, aux magasins des soussignés:
TROIS Paquets d'Acier, débarqué dans un état endommagé du Brick Betsy, Pepper, maître, de Liverpool.
DUPONT & Co.
Québec, 2 août 1844.

VENTE PERIODIQUE DE CHEVAUX.
BEAUCOUP d'inconvénients et de difficultés étant éprouvés depuis plusieurs années à la vente des CHEVAUX et d'autres ANIMAUX dans le DISTRICT DE QUÉBEC, par l'absence d'un MARCHÉ où ils pourraient être rassemblés et offerts à une juste compétition, le soussigné, à la sollicitation d'un nombre d'amis se propose de céder un jour tous les QUINZE JOURS à la vente par encan de toute espèce d'animaux. Les ventes pour cette son auront lieu dans la COUR étendue qui se trouve derrière la
HALLE DES FRANCS-MACONS,
QUÉBEC,
MAINTENANT OCCUPÉE PAR LUI COMME LA
HALLE D'ENCAN DE QUÉBEC
LES JOURS SUIVANTS, SAVOIR:
Le JEUDI, les 8 et 22 Août,
Le JEUDI, les 5 et 19 Septembre,
Le JEUDI, les 3, 17 et 31 Octobre.
Les personnes désireuses de disposer de chevaux ou autres animaux, sont priées d'en envoyer la description, au moins deux jours avant chaque vente, pour les avoir sur la place de bonne heure le jour de la vente.
CONDITIONS.—ARGENT COMPTANT à la livraison.
GEO. FUTVOYE, Courtier.

VENTE DE VOITURES, CHARRETTES, ETC.
Le jour suivant chacune des dites ventes ci-dessus, le soussigné aura l'honneur d'offrir en vente un assortiment étendu de voitures de toute description. La vente commencera chaque jour à TROIS heures P. M. précises.
GEO. FUTVOYE, Courtier.
Québec, Halle d'Encan, 31 juillet 1844.

UN jeune Français désirerait se mettre en pension dans une famille canadienne, et préférerait que ce fût à la campagne. Envoyer la réponse à ce bureau.
Québec, 29 juillet 1844.

MOULINS A BATTRE.
CES Moulins à battre peuvent aller soit avec deux chevaux ou par le vent; ils sont construits de manière à recevoir un criblé quand on veut: ils peuvent battre 100 gerbes à l'heure, et cribler 30 minots de grain dans le même espace de temps: les constructeurs de ces moulins sont MM. FRANÇOIS LAINESSÉ et AUGUSTIN MORIN, tous deux de la paroisse de St-Gervais, district de Québec: ces Messieurs se trouveront à Montréal, chez M. François Benoit, arboriste, près du vieux Marché, du 7 au 9 Août prochain, avec quelques-uns de ces moulins qu'ils vendront à bas prix aux personnes qui voudront en acheter.
Je soussigné certifie avoir acquis de MM. LaineSSé et Morin un de leurs Moulins à battre, et qu'il va entréme-ment bien et rempli les conditions énoncées dans leur avertissement ci-dessus.
MICHEL GAUVIN.
Québec, 29 juillet 1844.

MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC,
26 JUILLET 1844.
Il a été aujourd'hui ordonné que HUBERT DUMAS, Pilote, n° 243, serait suspendu de ses fonctions de Pilote pour l'espace de douze mois de calendrier, et serait examiné, quant à sa capacité comme Pilote, avant de pouvoir reprendre ses dites fonctions, pour avoir, le ou vers le samedi 20 juillet courant, échoué la Barque Bromham sur le bord sud de la Traversée dans le fleuve St-J-Laurent.
Par ordre,
LINDSAY & LEMOINE, Greff. M. T. Q.

AVIS.—LE POCAHONTAS partira toutes les JEUDIS pour la RIVIERE DU LOUP à SIX heures précises, pendant la saison et touchera à KAMOURASKA et à la MALBAIE.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. STEVENSON.
Québec, 19 juillet 1844.

BUREAU DE MÉDECINE DE QUÉBEC,
HÔTEL-DIEU, 10 juillet 1844.
La prochaine assemblée trimestrielle du Bureau, pour l'Examen des Candidats à l'Étude ou à la Pratique de la Médecine, aura lieu, le MARDI SIXIÈME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures P. M. Les Candidats sont requis de transmettre leurs documents au Secrétaire, au moins trois jours avant l'Examen.
Par ordre du Bureau, J. Z. NAULT, Secrétaire.
Québec, 12 juillet.

A VENDRE
UNE TERRE située en la paroisse Saint-Léonard, comté de Beauport, village Ste. Catherine, du côté sud-ouest de la rivière, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur. Il y a sur la dite terre une jolie scierie d'environ huit cents érabes et une belle place de moulin; il y a environ vingt-cinq arpents de bois franc et environ trente arpents en culture, avec une maison et une grange dessus construites, pour la somme de soixante-quinze livres courant. S'adresser, sur les lieux, à sieur JOACHIM GOSFELIN, ou à Québec, au soussigné en son étude à St. Roch, rue St. Vallier, n° 188.
JOHN CHILDS, Notaire.
Québec, 24 juillet 1844.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
MONTREAL, 19 JUILLET 1844.
AVIS aux Miliciens qui ont servi durant la dernière guerre Américaine, dans "L'INFANTRIE LÉGERE DES FRONTIÈRES," et "LES VOLONTAIRES CANADIENS."
Ces deux Corps, dans la version française de l'annonce émanée de ce Bureau, sous la date du 20 Février dernier, ayant été accidentellement omis de la liste de ceux qui ont droit au *Script*, en récompense de leurs services, les Miliciens qui y ont servi, ou s'ils sont morts, leurs représentants, sont avertis qu'ils peuvent réclamer le *Script*, en remplissant les formalités et conditions mentionnées dans la dite annonce du 20 Février dernier.
Les journaux publiés en français, qui ont été priés d'insérer l'annonce sus-mentionnée, sont priés d'insérer le présent avis, durant le temps non expiré.

VINS, HUILE D'OLIVE, ETC.
VINS de Porto, Madère et Xérés supérieurs en futailles et en bouteilles
Claret, Chateau-Lafite, Larose, Braac Cantenac, Champagne de qualité supérieure
Huile d'Olive en caisses d'une douzaine
Porter de Londres de Byass, à vendre par
RYAN BROTHERS,
Québec, 31 juillet 1844. N° 37, rue St. Pierre.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:
UNE grande quantité d'ÉTOFFE DU PAYS, manufacturée au Moulin de Beauport.
Québec, 31 juillet 1844. DUPONT & CO.

AVIS AUX MILICIENS.
AYANT pris connaissance d'un avertissement sur le Canada en date du vingt-six du courant signé J. H. KERR, par lequel ce dernier informe les miliciens qui ont disposé de leurs droits à vil prix, qu'il y a moyen d'obliger les personnes à qui ils les ont vendus à agir avec justice envers eux, je désire aussi de mon côté informer pour leur propre intérêt ceux des miliciens qui ont vendu leurs droits comme s'ils n'avaient rien, et bien voulu céder leurs réclamations n'importe à quel prix, ils ne doivent essayer de les revendiquer, car cela serait agir contre tout principe d'honnêteté et en opposition directe aux bonnes mœurs. En parlant ainsi, je dois déclarer que ce n'est pas par intérêt personnel, puisque ces ventes de droits ou réclamations sont défavorables à mon agence, parce que les serjens en provenant tomberont pour la plupart directement entre les mains des spéculateurs. J'avoue que j'ai acheté plusieurs réclamations, mais en ce faisant, j'agissais en ma qualité de notaire et d'agent, et toujours après avoir bien averti les gens qu'ils feraient bien mieux d'attendre, que prochainement ils recevraient leurs serjens, pour lesquels ils trouveraient en tout temps des acquéreurs dans le cas où ils ne voudraient les appliquer sur des terres de la couronne. Si M. Kerr possède des moyens à obliger les personnes qui ont acheté de ces droits de miliciens à agir avec justice envers ces miliciens, et je n'en doute pas, car je connais ces moyens comme lui, il se fera bien payer pour ses avis, et la grande partie de la balance qui pourra revenir au milicien sera absorbée par les frais d'agence; car je sais que ce monsieur aime à être rétribué assez raisonnablement; et les cessionnaires qui feront-ils? Ils interviendront des actions contre ces miliciens qui auront agi de mauvaise foi et je ne crois pas que M. Kerr veuille en payer les frais. Vaei domo mon conseil aux miliciens qui auront vendu leurs droits et qui se croient lésés par telle vente; lorsque leur serjens émanés, qu'ils aillent trouver l'acquéreur d'icelui et qu'ils s'arrangent avec lui, et par ce moyen, que je crois être le meilleur, ils n'auront pas double agence à payer, et ils éviteront aussi par là des frais de cour et beaucoup de désagrément.
Je dois aussi avertir les miliciens qui m'ont chargé de leurs procurations qu'il n'est pas probable que l'émission d'un serjens ait lieu avant le premier d'octobre prochain.
JOHN CHILDS, Notaire et Agent.
Québec, 27 juillet 1844.

AVIS.
Le soussigné ayant acquis la connaissance que nombre de personnes appartenant à la ci-devant milice incorporée ont été induites, par de fausses représentations que leurs droits au *Script* étaient sans valeur aucune ou ne valaient que peu de chose, à disposer de leurs dites droits, soit par vente ou par procuration, à vil prix, c'est à dire, à un prix inférieur de quatre piastres à quatre louis, informe les miliciens qui ont ainsi disposé de leurs droits, qu'il y a moyen d'obliger les personnes à qui ils les ont vendus à agir avec justice envers eux. Pour l'information de tous miliciens, il assure que chaque *Script* vaut, dans le marché, moitié, ou près de moitié du prix qui y est inscrit, c'est à dire qu'un *Script* de £20 peut se vendre £10.
Le soussigné recommande à toute personne de suivre le conseil donné par l'honorable A. N. MORIN (ci-devant commissaire des terres de la couronne) dans un avis qu'il a publié il y a environ trois mois, et dans lequel il conseille aux miliciens de ne pas vendre leurs droits au *Script*, mais d'attendre que le *Script* leur soit délivré, et qu'après ils seront sûrs de recevoir le plus haut prix du marché.
Les journaux canadiens-français rendront service aux miliciens en général, dont il y a encore au moins 4000, canadiens-français pour les quatre cinquièmes, ayant droit à du *Script*, s'ils jugent à propos de publier gratuitement cet avis.
Le monsieur qui remplit actuellement les fonctions de commissaire des terres de la couronne a fait savoir au soussigné que l'émission du *Script* aura lieu, en toute probabilité, dans le mois d'août.
J. H. KERR.
Hautours St. Louis, Québec, 26 juillet 1844.

EMPORIUM.
MARCHANDISES SÈCHES, ETC.
PROVENANT DE LA
FAILLITE DE M'INTYRE & CO.
GRANDS MARCHÉS.
Les soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont reçu de Montréal les marchandises suivantes, faisant partie de grands fonds de commerce de M'Intyre & Co., et achetées par eux des Syndics de la faillite, avec ordre positif de les vendre sans la moindre réserve, afin que les affaires de la dite faillite puissent être liquidées.
1000 VERGES Gros de Naples noir et de couleur, 2s 6d la verge.
500 do riche Satinet noir et de couleur, 3s 6d do
500 do Soie chenille 3s do
500 do Soies ondes orientales, depuis 1s 9d.
200 Robes de Mousseline et Mousseline de laine, à 3s 9d chaque.
50 Douzaines Mouchoirs de baptiste français, à 10s 6d la douzaine.
100 Robes de Mousseline Balzoline, 7s 6d chaque.
500 Verges Tapis imprimés, 8s 1/2 la verge.
50 Douzaines Gants de Cabron, 7 1/2 la paire.
300 Robes de riche Indienne, à 3s 9d la robe.
1000 Verges Bordures de dentelle de fil, 5d la verge.
500 Mouchoirs de poche de soie, 1s 6d chaque,
500 Pièces Coton gris, 5d la verge.
50 do Cotons blancs supérieurs à chemise, 7d la verge.
20 do Gambroons pour habits, colottes et robes d'enfant, 11d la verge.
30 do Indiennes à meubles, 5d la verge à la pièce.
100 Robes de Soie de Paris, 13s 9d chaque.
100 Riches Echarpes de Soie chenille, 5s chaque.
Habits Mackintosh supérieurs, 25s chaque.
Robes de mousseline avec fleurs travaillées à l'aiguille, 10s chaque.
Draps superjins, 11s la verge, Tweeds de 3s la verge.
Botines de Prunelle de la meilleure qualité, 5s.
Une grande variété de Robes de mousseline de soie Challis pour soirées.
Riche Gaze de soie figurée, 1s 3d la verge.
Cachemires de couleur pour Robes, 10d la verge.
Manchettes de dentelle, 4d la paire, Mitaines de dentelle noire, 6d; gants do. 1s.
Bas de coton blancs supérieurs, 12s 6d la douzaine.
Toile ouverte de 2 verges de largeur, 2s la verge.
Coton à chemises de 2 verges de largeur, 9d la verge.
Tapis de Bruxelles, depuis 4s la verge.

BENJAMIN & BROTHERS.
Québec, 29 juillet 1844.

